

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01162

Numéro SIREN : 885 074 351

Nom ou dénomination : A-TELIER

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2022 sous le numéro de dépôt B2022/018915

"A-TELIER"
Société par Actions Simplifiée au capital de €. 5.000
Siège social à SAINT-MARTIN D'URIAGE (38410) 228 Avenue des Thermes
885.074.351 RCS GRENOBLE

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2021

Pour copie certifiée conforme
La Présidente
Madame Aline GROUSSON-TROYES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Aline Grousson-Troyes', is written over the printed name.

Désignation de l'entreprise A-TELIER					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise 228 AVENUE DES THERMES					38410 SAINT-MARTIN-D'URIAGE				
SIRET 88507435100010									
Durée de l'exercice en nombre de mois * 15					Durée de l'exercice précédent *				
					Exercice N clos le 30/09/2021				
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilités incorporelles {	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilités corporelles *		028		030				
	Immobilités financières * (1)		040		042				
	Total I (5)		044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	4 800	070		4 800		
		Autres* (3)	072	1 571	074		1 571		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	187	086		187		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	6 557	098		6 557		
	Total général (I + II)		110	6 557	112		6 557		
PASSIF					Exercice N NET 1				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		5 000			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126					
	Réserves réglementées *			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)			132					
	Report à nouveau			134					
	Résultat de l'exercice			136		456			
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142		5 456			
Provisions pour risques et charges Total II			154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		222			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172		880			
	Produits constatés d'avance			174					
Total III			176		1 102				
Total général (I + II + III)			180		6 557				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise A-TELIERNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

☐Exercice N clos le
30/09/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons	215		214	
		services *	intracommunautaires	217		218	4 000
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	4 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	6	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	3 458	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243		244		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	3 464		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	536		
Produits financiers (III) 280				294			
Charges financières (V)				290			
Produits exceptionnels (IV)				300			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306	80		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				310	456		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	456		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	80			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997				
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346			350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641			
		Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990			
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	536	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	536	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

"A-TELIER"
Société par Actions Simplifiée au capital de €. 5.000
Siège social à SAINT-MARTIN D'URIAGE (38410) 228 Avenue des Thermes
885.074.351 RCS GRENOBLE

EXTRAIT DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2021

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Associée unique, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de €. 455,84 décide de l'affecter dans son intégralité au compte "Réserve légale".

Conformément à la loi, l'Associée unique déclare que le rapport de gestion mentionne que l'exercice écoulé était le premier exercice clos depuis la constitution de la Société.

Cette résolution est adoptée par l'Associée unique.

(...)

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Madame Aline GROUSSON-TROYES